

## XII. — LES CIMETIÈRES

### a) *L'ancien Cimetière*

Comme dans un grand nombre de villages de notre région, et d'ailleurs, l'ancien cimetière de la localité se trouvait depuis très longtemps autour de l'église ; certaines personnes furent même inhumées à l'intérieur des édifices consacrés au culte, ainsi qu'en témoignent les pierres tombales dont le pavage des églises est encore parsemé actuellement.

Mais, pour cause de salubrité bien compréhensible, et à partir de 1770 environ, les inhumations dans les églises ont été formellement interdites.

Le cimetière entourant l'église de Pommard servit à cet usage jusqu'en 1850.

Une délibération communale du 7 avril de la dite année décida qu'il ne serait plus fait dorénavant d'inhumation autour de l'église et que l'on rechercherait au plus tôt un terrain propice pour l'établissement d'un nouveau cimetière.

### b) *Le Cimetière actuel*

En vertu de la délibération précitée, le Conseil Municipal jeta, à cet effet, son dévolu sur un terrain situé en dehors et au levant de l'agglomération, au lieu dit : « en Chaffaut », et acheta, moyennant 2.000 F., une surface de 17 ares 14 de vigne appartenant à M. Michaud-Moreil, négociant en vins à Beaune.

La construction d'un mur de clôture et d'une loge pour le fossoyeur coûta 4.500 F. ; le 10 mai 1852, on posa une croix de pierre audit cimetière.

Une première fois, ce cimetière a été agrandi par l'acquisition faite, le 17 février 1876, au prix de 1.086 F., de 7 ares 76 de terrain, que l'on entourra d'un mur, d'où une dépense de 2.000 F.

Le champ de repos nécessita ensuite une nouvelle extension et, le 4 décembre 1910, la Commune se rendit acquéreur de 17 ares 23 de terre pour la somme de 1.409 F., à laquelle on doit ajouter celle de 3.602 F., coût de la construction d'un nouveau mur.

## XIII. — L'ANCIEN CHATEAU DES DUCS DE BOURGOGNE

Le Duc de Bourgogne Eudes I<sup>er</sup>, qui gouverna notre Province de 1078 à 1102, fit bâtir le Château Ducal de Pommard dans l'emplacement où se trouve actuellement la rue du Pivôt.

Ce château fort était très solide car les murs, d'une assez grande élévation, avaient cinq pieds (1 m. 65) d'épaisseur ; la tour principale était carrée et la voûte souterraine faisait bien voir que l'on n'avait rien épargné pour la rendre résistante ; il paraît qu'on en aperçoit encore des restes dans les caves des maisons ayant appartenu en 1840 à MM. Lochardet et Maître.

Les prisons duciales étaient situées en face et au nord de l'église, sur le territoire de l'ancien fief de Rancy, d'où elles ont été séparées par la suite, et c'est sur les ruines de ces prisons qu'a été bâtie la maison du sieur François Seguin Père.

Pendant que le Duc faisait construire le château en question, il érigeait, en 1098, en châtellenie, ses propriétés de Beaune, Pommard et Volnay, et déléguait ses pouvoirs à un châtelain-prévôt qui avait pour mission de le représenter dans l'administration de ses biens, de rendre la justice et de percevoir les droits du domaine (dîme, locations, rentes et cens) ; chaque année, le châtelain devait fournir au Duc un compte exact de ses recettes et de ses dépenses.

Afin d'accroître les propriétés que ses prédécesseurs possédaient déjà en ce lieu, Hugues IV, Duc de Bourgogne, acheta en 1241, de Mahaut, Comtesse de Chalon, épouse de Jean, Comte de Bourgogne et de Chalon, son fief de Pommard et les 104 muids que cette Comtesse y prenait chaque année en vertu de son contrat de mariage.

Le 24 juin 1253, le même Hugues IV acquit de Pierre de Pommard, fils du Prévôt Jean de Pommard, moyennant 200 livres, plusieurs meix situés en cette localité et 24 hommes taillables.

En 1319, Etienne de Pommard, fille de Hugues, et épouse de Girard Méline, Bourgeois de Beaune, vendit à Agnès de France, Duchesse douairière de Bourgogne, son manoir, ensemble les maison, treuil, grange et autres appartenances, appelé la Maison de la Maitresse, et sise sur la rivière.

Mais, de moins en moins, les Ducs de Bourgogne vinrent en leur château de Pommard ; quant aux Ducs de la seconde race, ils préférèrent habiter leur Palais de Dijon ou ceux qu'ils possédaient dans les Flandres, de sorte qu'ils délaissèrent leur résidence secondaire de Pommard.

Il en résulta que, n'étant plus occupé et, par conséquent, pas entretenu, l'ancien Château des Ducs se détériora peu à peu et finit par tomber en ruine.

Ceci explique pourquoi le terrier de 1507 donna les indications ci-après :

« Au Roy, notre dict Seigneur, compète et appartient une maison en laquelle est la prison dudit Seigneur, et n'y a de présent que unge meschant tour tout en ruyne, et, quant au maisonnement qui y souloit estre, tout est par terre à présent, laquelle tour, ensemble les Maisures des salles et maisonnements qui y souloient estre, sont emprès le Chastel et église dudit Pommard, la rue entre deux, d'une part, et la rivière, treuil et esmay dudit Seigneur, d'autre part. »

« Aussy le Roy, nostre dict Seigneur, audit Pommard, un treuil et esmay où l'on treulle et amasse les vins des vignes dudit Seigneur, et aussy des dixmes, auquel sont trois cupves qui appartingnent l'une audit Seigneur, l'autre à M<sup>re</sup> du Chapitre de Beaune, et l'autre à M<sup>re</sup> les Croisiés de Jérusalem ; ledict treuil de présent en bonnes réparations et au long de la tour dessus dite a un petit celleron appartenant audit seigneur, le dict treuil assis en un grant corps de maison couvert en thieulles. »

Il faut dire, en effet, qu'un tiers de la dime, en vin et en grain, appartenait au Roy, un tiers au Chapitre de Notre-Dame de Beaune, et un tiers aux Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem (ensuite à l'Ordre de Malte) ; ce dernier tiers a été racheté par le Chapitre de Beaune en 1588.

Dans la partie nord-ouest du village, on voit encore une agglomération de maisons, dont les cheminées romanes à volutes semblent indiquer un signe d'exemption à la taille du Prévôt.

L'une de ces maisons, située dans la cour Maraut (ou Mahaut) possède toujours une belle fenêtre du XIII<sup>e</sup> siècle avec tympan ajouré d'un quatre feuilles.